



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 17 mai 2021 à compter de 19 h 30**, en visioconférence, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au Décret 1020-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 tel que modifié par l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

#### **277, AVENUE DE MORTLAKE**

##### **Nature de la demande**

Une dérogation mineure est nécessaire afin de réduire la marge latérale droite à 1,14 mètre, alors que la grille des spécifications de la zone RA-4 du *Règlement de zonage numéro 2008-43* stipule que la marge latérale minimale est de 1,20 mètre afin de permettre la construction d'un nouveau volume au-dessus du garage existant.

Le garage existant bénéficie d'un droit acquis au niveau de son implantation par rapport à la marge latérale droite. Pour des questions techniques, les propriétaires désirent que le nouveau volume proposé à l'étage soit enligné avec le mur latéral droit du garage existant.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à cette demande à la greffière par écrit au plus tard le 10 mai 2021 à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Services juridiques et greffe  
VILLE DE SAINT-LAMBERT  
55, avenue Argyle  
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3  
[Grefe@saint-lambert.ca](mailto:Grefe@saint-lambert.ca)

Le présent avis est donné conformément au Décret 1020-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 tel que modifié par l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, cette demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 23 avril 2021.

La directrice du Greffe et du Contentieux et greffière,

Cassandra COMIN BERGONZI